



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2023



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 28 juin 2023 à 16 h, à la salle Félix-Gabriel-Marchand, située au 259, rue L'Annonciation Sud, 2<sup>e</sup> étage, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin, et MM. Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Alain Otto.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La directrice loisirs, culture et communications, Mme Marlène Paquin, ainsi que la directrice urbanisme, environnement et développement économique, Mme Carine Lachapelle, sont aussi présentes.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

#### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2023-468 imposant une tarification pour l'utilisation de la station de lavage d'embarcations

#### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

211/28-06-2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2023

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Recouvrement de taxes foncières – Lot 5 994 919 du cadastre du Québec – Exécution forcée d'un jugement – Dossier numéro 560-22-005951-238 de la Cour du Québec

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

### 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Participation au tournoi de golf-bénéfice 2023 de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) – 3<sup>e</sup> édition

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

### 10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

#### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

#### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

#### 3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-468 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA STATION DE LAVAGE D'EMBARCATIONS

Le conseiller Pierre Alexandre Morin donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2023-468 imposant une tarification pour l'utilisation de la station de lavage d'embarcations.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Pierre Alexandre Morin dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

212/28-06-2023

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2023

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

#### 5.1 RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES – LOT 5 994 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC – EXÉCUTION FORCÉE D'UN JUGEMENT – DOSSIER NUMÉRO 560-22-005951-238 DE LA COUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 041/01-02-2023;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour du Québec rendu par l'honorable juge Georges Massol, J.C.Q., le 16 mai 2023, dans le dossier portant le numéro 560-22-005951-238, laquelle accueille favorablement la demande introductive d'instance en recouvrement déposée par la Ville de Rivière-Rouge et condamne la partie défenderesse au paiement de la somme de 69 235,48 \$ à titre de créances impayées, avec intérêts et pénalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De mandater Me Rino Soucy, de la firme DHC avocats, pour l'exécution forcée du jugement du 16 mai 2023 émis en faveur de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre du dossier judiciaire numéro 560-22-005951-238, à savoir la saisie et la vente sous contrôle de justice du bien immobilier constitué du lot 5 994 919 du cadastre du Québec ou de tout autre bien mobilier ou immobilier.

De l'autoriser à poser tout acte utile ou nécessaire à cette fin.

Que la greffière, ou en son absence la directrice des finances et directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

**ADOPTÉE**

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

213/28-06-2023

#### 9.1. PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE 2023 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE RIVIÈRE-ROUGE (SDC) – 3<sup>e</sup> ÉDITION

CONSIDÉRANT que la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) organise la 3<sup>e</sup> édition du tournoi de golf-bénéfice au Club de golf Nomingue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2023

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser l'achat d'un billet au coût de 60 \$ pour la participation au souper du tournoi de golf.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2023 de la Ville.

Que la directrice du Service urbanisme, environnement et développement économique soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

### ADOPTÉE

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11.1. Aucune question n'est posée.

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 16 h 04.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire